



**Rapport annuel 2011.
Helvetia Prisma Fondation collective de
prévoyance du personnel.**

2011

Sommaire.

3 Portrait

4 Comptes annuels 2011

4 Bilan

5 Compte d'exploitation

7 Annexe aux comptes annuels

15 Rapport de l'organe de contrôle

Le rapport annuel de l'Helvetia Prisma Fondation collective paraît en allemand, français, italien et anglais. Si la traduction française, italienne ou anglaise diffère du texte original allemand, la version allemande fait foi.

Portrait.

L'identification des cadres avec l'entreprise dépend aussi du système de prévoyance en faveur du personnel. Dans la recherche de collaborateurs ou de cadres qualifiés, qui fournissent une contribution considérable au succès de l'entreprise, un bon système de prévoyance en faveur du personnel représente un excellent instrument de recrutement.

Sur mesure et flexible

Créée en 1984, l'Helvetia Prisma Fondation collective propose des solutions sur mesure dans le domaine de la prévoyance pour cadres et prévoyance complémentaire. Les solutions de prévoyance de la fondation sont très flexibles. Cela permet de coordonner systématiquement avec la prévoyance de base le besoin supplémentaire en prévoyance des cadres, de réagir rapidement aux conditions environnementales changées et d'adapter les solutions de prévoyance avec souplesse aux nouvelles exigences.

Garanti à coup sûr

L'Helvetia Prisma Fondation collective garantit la sécurité totale conférée par le modèle d'assurance complète: l'ensemble des prétentions de prévoyance est couvert par un contrat d'assurance collective (également appelé contrat complet) conclu avec l'Helvetia. La fondation transfère ainsi à l'Helvetia les risques résultant de l'évolution des cas d'invalidité, de décès et de l'allongement de l'espérance de vie, les risques liés aux placements des fonds de prévoyance qui lui sont confiés, ainsi que la gestion des affaires. Avec le contrat complet, l'Helvetia Prisma Fondation collective est certaine de pouvoir assumer à tout moment ses obligations envers ses assurés actifs et ses retraités. Toute couverture insuffisante est ainsi exclue. Pour les salariés et les employeurs affiliés, il s'agit non seulement de savoir leurs fonds de prévoyance en sécurité, mais aussi de ne jamais devoir verser des cotisations de solidarité pour l'assainissement de la fondation.

Un partenaire solide à ses côtés

Avec l'Helvetia, l'Helvetia Prisma dispose d'un partenaire à ses côtés qui sait maîtriser les risques. L'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA est le quatrième assureur vie collective en Suisse et peut s'enorgueillir de plus de 150 ans d'expérience. Les prescriptions de sécurité relevant du droit de surveillance et les mécanismes de contrôle des compagnies d'assurance vie suisses sont très stricts. Contrairement aux dispositions auxquelles sont soumises les caisses de pension autonomes, ceux-ci interviennent avant que les obligations à l'égard des assurés ne puissent plus être assumées dans leur intégralité.

Avec professionnalisme

La densité législative et la complexité des conditions-cadres relatives à la prévoyance professionnelle ne cessent de s'intensifier. Cette dernière nécessite de plus en plus une gestion professionnalisée. En déléguant l'administration de leurs affaires, les œuvres de prévoyance affiliées bénéficient de l'important savoir-faire des collaborateurs spécialisés de l'Helvetia.

Comptes annuels 2011.

Bilan

en CHF	31.12.2011	31.12.2010
Actifs		
Avoirs auprès d'employeurs affiliés	6 555 389.90	4 653 439.45
Avoirs auprès de l'Helvetia	42 403 589.88	45 914 510.19
Placements pour les œuvres de prévoyance	48 958 979.78	50 567 949.64
Compte de régularisation actif	1 470 865.30	1 163 369.00
Actifs provenant de contrats d'assurance	482 787 212.05	470 961 264.00
Total	533 217 057.13	522 692 582.64
Passifs		
Prestations de libre passage et rentes	3 318 663.65	3 387 871.00
Engagements envers l'Helvetia	6 555 389.90	4 653 439.45
Autres dettes	54 889.90	103 204.40
Engagements	9 928 943.45	8 144 514.85
Compte de régularisation passif	20 450 941.34	24 388 417.74
Réserves de cotisation d'employeur	8 634 179.46	7 711 978.32
Passifs résultant de contrats d'assurance	482 787 212.05	470 961 264.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	482 787 212.05	470 961 264.00
Fonds libres des œuvres de prévoyance	11 413 273.04	11 483 899.94
Fonds libres de la fondation		
Situation en début de période	2 507.79	2 458.61
Intérêt	0.00	49.18
Situation en fin de période	2 507.79	2 507.79
Total	533 217 057.13	522 692 582.64

Compte d'exploitation

en CHF	31.12.2011	31.12.2010
Cotisations des salariés	14 850 862.25	14 387 063.40
Cotisations de l'employeur	35 006 358.65	37 933 371.95
Cotisations de tiers	683 375.35	1 481 268.35
Apports uniques et rachats	28 975 134.55	22 056 067.05
Apports dans les réserves de cotisations d'employeur	1 416 301.55	1 556 753.41
Cotisations et apports ordinaires et autres	80 932 032.35	77 414 524.16
Apports de libre passage	8 721 347.50	4 813 355.15
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	168 404.00	969 198.45
Apports de nouveaux contrats	17 965 994.05	19 213 454.85
Prestations d'entrée et nouveaux contrats	26 855 745.55	24 996 008.45
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	107 787 777.90	102 410 532.61
Rentes de vieillesse	-3 636 558.35	-3 616 421.25
Rentes de survivants	-547 179.95	-555 650.55
Rentes d'invalidité	-843 628.20	-840 959.65
Autres prestations réglementaires	-2 408 177.05	-1 701 795.25
Prestations en capital à la retraite	-19 857 539.30	-18 581 496.55
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-4 032 864.90	-890 760.00
Prestations réglementaires	-31 325 947.75	-26 187 083.25
Prestations de libre passage en cas de sortie	-33 119 955.10	-33 971 161.20
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-1 818 438.90	-2 178 800.35
Prestations résultant de résiliations de contrats	-33 151 182.26	-6 936 521.65
Prestations de sortie et résiliations de contrats	-68 089 576.26	-43 086 483.20
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-99 415 524.01	-69 273 566.45
Dissolution/Constitution de fonds libres	75 128.10	-191 138.45
Dissolution/Constitution de réserves de cotisations	-881 970.54	-225 599.11
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-806 842.44	-416 737.56
Prestations d'assurance	97 423 134.70	67 741 967.00
Parts aux bénéfices résultant des assurances	3 269 724.35	1 369 252.80
Produits de prestations d'assurance	100 692 859.05	69 111 219.80
Primes d'assurance	-50 358 578.70	-52 938 725.85
Apports uniques aux assurances	-57 844 176.70	-48 789 304.60
Cotisations au fonds de garantie	-55 515.10	-103 417.95
Charges d'assurance	-108 258 270.50	-101 831 448.40
Résultat net de l'activité d'assurance	0.00	0.00

en CHF	31.12.2011	31.12.2010
Produit des intérêts des créances	210 056.62	366 419.30
Rémunération des fonds libres	-4 501.20	-12 869.53
Charges d'intérêts pour des engagements	-165 324.82	-316 880.47
Charges d'intérêts pour réserves de cotisations d'employeur	-40 230.60	-36 669.30
Résultat net des placements des œuvres de prévoyance	0.00	0.00
Autres produits	13 350.00	19 867.50
Frais d'administration	-13 350.00	-19 867.50
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur	0.00	0.00
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur	0.00	0.00
Excédent des produits après constitution de la réserve de fluctuation de valeur	0.00	0.00

Annexe aux comptes annuels.

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

L'Helvetia Prisma Fondation collective de prévoyance du personnel est une fondation collective créée par l'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA.

L'Helvetia Prisma Fondation collective de prévoyance du personnel (ci-après la fondation) a pour objet la prévoyance professionnelle non obligatoire en faveur des salariés dont l'employeur, respectivement l'entreprise, est membre de la fondation par une convention d'affiliation, et qui a son domicile, son siège social et le lieu d'exploitation en Suisse. Dans le cadre des dispositions légales, la fondation peut également prendre des mesures de prévoyance professionnelle en faveur des employeurs ou des indépendants.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation n'est pas inscrite au registre pour la prévoyance professionnelle. Elle est affiliée au Fonds de Garantie LPP (registre n° C1 NR32).

1.3 Indication des actes et des règlements

■ Acte de fondation

17.12.1984, révisé pour la dernière fois
le 15.06.2007

■ Règlement d'organisation

2007

■ Règlement de prévoyance du personnel

2007

■ Règlement de liquidation partielle

26.04.2010

1.4 Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

■ Organe de contrôle

KPMG SA, Zurich

■ Expert en prévoyance professionnelle

Helvetia Consulta Société de conseil
en matière de prévoyance SA, Bâle

■ Autorité de surveillance

Office fédéral des assurances sociales

1.5 Organe de gestion/droit à la signature

Les membres du conseil de fondation, l'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA (ci-après l'Helvetia), chargée de la gestion, et les autres personnes ayant droit de signature signent collectivement à deux.

■ Membres du conseil de fondation

- Donald Desax
Président
- Philipp Ammann
Membre
- Rosmarie Champion
Membre
- Thomas Klaiber
Membre

■ Autres personnes autorisées à signer

- René Eggimann
- Angela Godoy
- Daniel Meyer
- Martin Müller
- Carmen Pepe

1.6 Employeurs affiliés

Nombre	2011	2010
Effectif au 31.12. de l'année précédente	948	882
Entrées/Sorties	-47	66
Effectif au 31.12. de l'exercice sous revue	901	948

2 Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs

Nombre	2011	2010
Effectif au 31.12. de l'année précédente	4 417	4 409
Entrées/Sorties	-558	8
Effectif au 31.12. de l'exercice sous revue	3 859	4 417

2.2 Bénéficiaires de rentes

Nombre	31.12.2011	Développe- ment	31.12.2010
Bénéficiaires d'une rente de vieillesse	368	1	367
Bénéficiaires d'une rente pour enfant de retraité	2	-1	3
Bénéficiaires d'une rente d'invalidité	53	-2	55
Bénéficiaires d'une rente pour enfant d'invalidé	0	0	0
Bénéficiaires d'une rente de conjoint	36	0	36
Bénéficiaires d'une rente d'orphelin	5	0	5
Total	464	-2	466

3 Nature de l'application du but

Le but de la fondation est atteint lorsque des employeurs s'affilient à la fondation par le biais de contrats d'affiliation. Avec la conclusion d'un contrat d'affiliation, une œuvre de prévoyance est fondée.

3.1 Explications du plan de prévoyance

Chaque œuvre de prévoyance dispose d'un propre plan de prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle surobligatoire. Les prestations de vieillesse reposent sur la primauté des cotisations, les prestations de risque sur la primauté des cotisations ou la primauté des prestations selon l'œuvre de prévoyance et les prestations concernées.

3.2 Financement, méthodes de financement

Le financement est régi séparément pour chaque œuvre de prévoyance.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes s'appuie sur les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 01.01.2004.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

4.2.1 Principes comptables

Le rapport annuel se compose du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Il tient compte des chiffres de l'année précédente.

L'annexe comprend des informations complémentaires ainsi que des explications sur les placements, le financement et les différents postes du bilan et du compte d'exploitation. Les événements survenus après la date du bilan ne doivent être mentionnés que s'ils influent sensiblement sur l'appréciation de la situation de l'institution de prévoyance.

4.2.2 Principes d'évaluation

Créances	Valeur nominale après déduction des correctifs de valeur nécessaires
Comptes de régularisation actifs	Valeur nominale

5 Règles techniques/couverture des risques/degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques vieillesse, décès et invalidité sont garantis pour chaque œuvre de prévoyance par un contrat d'assurance vie collective, daté du 21.12.2007, conclu avec l'Helvetia.

5.2 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les actifs et les passifs de contrats d'assurance mentionnés dans le bilan s'élèvent à CHF 482'787'212 (année précédente: CHF 470'961'264) et comprennent les avoirs de vieillesse, administrés par l'Helvetia, des assurés actifs.

en %	2011	2010
Taux d'intérêt du capital d'épargne en LPP surobligatoire	1.5	2.0

Toutes les rentes sont réassurées. La réserve mathématique non portée au bilan pour les rentiers s'élève à CHF 85'860'000 (année précédente: CHF 84'070'000).

La fondation fournit uniquement des prestations pour la part surobligatoire.

5.3 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expert en prévoyance professionnelle atteste dans son rapport du 10.02.2012 que la fondation est en mesure au 31.12.2011 de répondre à ses obligations, et qu'aucune autre provision technique ne doit être constituée.

5.4 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Dans la mesure où l'ensemble des risques d'assurance sont correctement couverts, la constitution de provisions techniques n'est pas nécessaire au sein de la fondation.

5.5 Modification des bases techniques et hypothèses

Il n'y a aucune modification par rapport à l'année précédente.

5.6 Réserves de cotisations d'employeur avec renonciation à l'utilisation

Il n'existe actuellement aucune réserve de cotisations d'employeur avec renonciation à l'utilisation.

5.7 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

Toutes les prestations de prévoyance réglementaires de la fondation sont entièrement réassurées auprès de l'Helvetia (modèle dit d'assurance complète). La fondation transfère ainsi les risques biométriques liés à la gestion de la prévoyance et le risque de placement à l'Helvetia. De la sorte, les engagements de la fondation sont, à tout moment, intégralement couverts. La fondation ne peut donc pas afficher de découvert.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Tous les actifs provenant de contrats d'assurance sont transférés à l'Helvetia et placés par cette dernière. Le placement des capitaux par l'Helvetia est régi dans les documents suivants:

- Mesures stratégiques: Stratégie 2006–2010, document pour la réunion de la commission des placements et des risques de l'Helvetia, du 22.08.2006
- Directives de placement du Groupe Helvetia, version du 03.11.2009 et Directives d'application pour le marché Suisse, version du 28.10.2009

6.2 Explications du résultat net des placements

La rémunération des avoirs placés auprès de l'Helvetia figure dans le résultat net des placements des œuvres de prévoyance. L'intérêt obtenu par l'Helvetia est intégralement crédité aux capitaux correspondants. Les capitaux placés sont les fonds libres et les réserves de cotisations d'employeur des œuvres de prévoyance, ainsi que des engagements envers des destinataires.

6.3 Explications des placements chez l'employeur et des réserves de cotisations de l'employeur

6.3.1 Placements chez l'employeur

Les avoirs des employeurs affiliés s'élèvent à CHF 6'555'389.90 (année précédente: CHF 4'653'439.45) et constituent des avoirs de prime. Les avoirs sont en majorité rémunérés au taux de 0.25%.

6.3.2 Réserves de cotisations d'employeur

en CHF	31.12.2011	31.12.2010
Réserves de cotisations d'employeur au 01.01.	7 711 978.32	7 449 709.91
Apports	1 416 301.55	1 556 753.41
Apports de nouveaux contrats	355 783.55	297 822.75
Utilisation pour le paiement des primes	-561 406.20	-724 559.55
Utilisation pour des apports uniques	-255 798.20	-692 249.50
Prestations résultant de résiliations de contrats	-72 910.16	-212 168.00
Intérêt	40 230.60	36 669.30
Réserves de cotisations d'employeur au 31.12.	8 634 179.46	7 711 978.32

Les réserves de cotisations d'employeur sont en majorité rémunérées au taux de 0.5%.

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Explications relatives aux avoirs auprès de l'Helvetia

en CHF	31.12.2011	31.12.2010
Avoirs en compte courant	3 321 171.44	3 390 378.79
Avoirs en compte courant Fonds de Garantie LPP	54 889.90	103 204.40
Dépôts d'excédents	10 119 232.95	10 035 026.75
Réserves de cotisations d'employeur	8 634 179.46	7 711 978.32
Autres fonds libres des œuvres de prévoyance	1 294 040.09	1 448 873.19
Primes payées d'avance	7 076 002.68	5 212 300.85
Apports uniques en suspens des assurés	11 904 073.36	18 012 747.89
Total des avoirs auprès de l'Helvetia	42 403 589.88	45 914 510.19

7.2 Explications relatives au compte de régularisation actif

en CHF	31.12.2011	31.12.2010
Prestations payées d'avance	1 470 865.30	1 163 369.00
Total du compte de régularisation actif	1 470 865.30	1 163 369.00

7.3 Explications relatives aux engagements envers l'Helvetia

en CHF	31.12.2011	31.12.2010
Primes dues	6 555 389.90	4 653 439.45
Total des engagements envers l'Helvetia	6 555 389.90	4 653 439.45

7.4 Explications relatives au compte de régularisation passif

en CHF	31.12.2011	31.12.2010
Prestations d'assurance perçues d'avance	1 470 865.30	1 163 369.00
Primes perçues d'avance	7 076 002.68	5 212 300.85
Apports uniques en suspens	11 904 073.36	18 012 747.89
Total du compte de régularisation passif	20 450 941.34	24 388 417.74

7.5 Explications relatives aux fonds libres des œuvres de prévoyance

en CHF	31.12.2011	31.12.2010
Excédents individuels	8 815 677.50	8 820 014.70
Excédents collectifs	1 303 555.45	1 215 012.05
Fonds libres	1 294 040.09	1 448 873.19
Total des fonds libres des œuvres de prévoyance	11 413 273.04	11 483 899.94

7.6 Explications relatives au résultat net de l'activité d'assurance

Le résultat net équilibré de l'activité d'assurance illustre le fait que la fondation ne supporte elle-même aucun risque dans le cadre de l'assurance complète. L'Helvetia garantit l'ensemble des prestations ainsi que la rémunération légale.

7.6.1 Explications relatives au produit d'assurance

en CHF	31.12.2011	31.12.2010
Prestations d'assurance	97 423 134.70	67 741 967.00
Parts d'excédents résultant des assurances	3 269 724.35	1 369 252.80
Total produit d'assurance	100 692 859.05	69 111 219.80

La fondation a droit aux parts d'excédents accordées au titre du contrat d'assurance vie collective conclu avec l'Helvetia. Ce faisant, les excédents sont calculés séparément en fonction du processus d'épargne, de risque et de frais. Aussi, des excédents de risque, de frais ou d'intérêts peuvent être versés.

Durant l'exercice sous revue, des excédents de risque ont été distribués et utilisés conformément au récapitulatif suivant:

en CHF	31.12.2011	31.12.2010
Accumulation individuelle	3 182 190.80	1 251 241.20
Accumulation collective	48 998.75	-4 426.10
Bonification sur le compte d'encaissement	38 534.80	122 437.70
Total des excédents de risque	3 269 724.35	1 369 252.80

En principe, l'accumulation des excédents se fait sur une base individuelle. La commission de prévoyance peut faire une dérogation à cette règle et décider de procéder à une accumulation collective ou une bonification sur le compte d'encaissement.

7.6.2 Explications relatives aux charges d'assurance

en CHF	31.12.2011	31.12.2010
Prime de risque	8 351 134.25	8 608 347.15
Prime de frais	2 591 995.35	2 879 730.60
Prime d'épargne	39 415 449.10	41 450 648.10
Apports uniques	57 844 176.70	48 789 304.60
Cotisation au fonds de garantie	55 515.10	103 417.95
Total des charges d'assurance	108 258 270.50	101 831 448.40

7.7 Explications relatives aux autres produits

en CHF	31.12.2011	31.12.2010
Remboursement des frais de rappel de l'Helvetia	7 700.00	6 600.00
Autres remboursements de frais	5 650.00	13 267.50
Total autres produits	13 350.00	19 867.50

7.8 Explications relatives aux frais d'administration

en CHF	31.12.2011	31.12.2010
Frais de rappel	-7 700.00	6 600.00
Autres frais	-5 650.00	13 267.50
Total des frais d'administration	-13 350.00	19 867.50

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Il n'y a aucune demande de l'autorité de surveillance.

Bâle, le 14 juin 2012

Helvetia Prisma
Fondation collective de prévoyance du personnel

Donald Desax
Président du conseil
de fondation

Thomas Klaiber
Membre du conseil
de fondation



KPMG SA
Audit
Badenerstrasse 172
CH-8004 Zurich

Case postale
CH-8026 Zurich

Téléphone +41 44 249 31 31
Téléfax +41 44 249 23 19
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de contrôle au Conseil de fondation de

Helvetia Prisma Fondation collective de prévoyance du personnel, Bâle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) représenté entre pages 4 et 14, de la gestion et des placements de Helvetia Prisma Fondation collective de prévoyance du personnel pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Stefan Inderbinen
Expert-réviseur agréé

Petra Kamber
Expert-réviseur agréée

Zurich, 30 avril 2012

Helvetia Prisma
Sammelstiftung für Personalvorsorge
St. Alban-Anlage 26, 4002 Basel
T 058 280 1000 (24 h), F 058 280 1001
www.helvetia.ch

